

Edition : 25 septembre 2025 P.15

Famille du média : Médias

professionnels

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : 79800

Sujet du média : Médecine



p. 1/1

Journaliste : Christine Nicolet

Nombre de mots : 726

L'actualité médico-pharmaceutique

Le lourd handicap de l'eczéma des mains

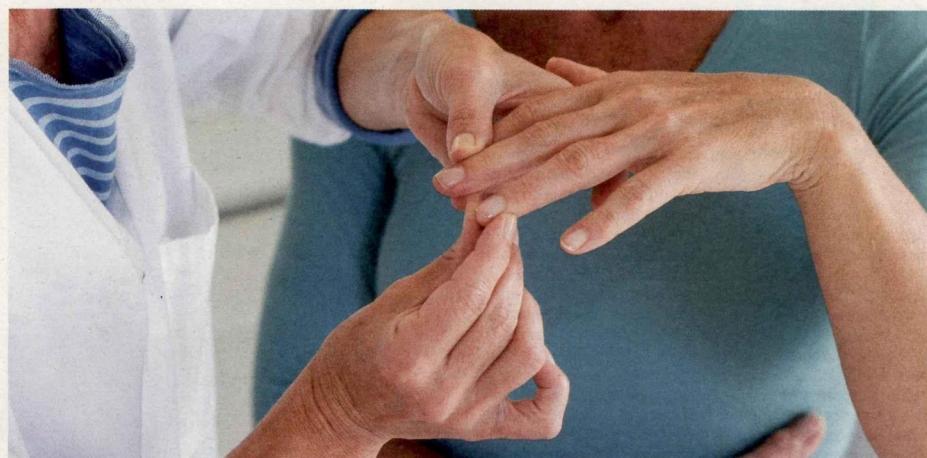
Comment accompagner les patients au-delà du traitement médical

L'eczéma chronique des mains touche 4,9 % de la population française et représente 80 % des dermatoses professionnelles. Il bouleverse la vie personnelle et professionnelle des patients. Pour répondre au besoin d'une prise en charge et d'un accompagnement des malades sur les plans médical et socioprofessionnel, la coalition Eczé'Main appelle à une prise de conscience et des actions rapides et concrètes.

On parle d'eczéma chronique des mains (ou ECM) lorsqu'une personne présente un eczéma localisé au niveau des mains et/ou des poignets qui persiste plus de trois mois ou qui réapparaît deux fois au cours des 12 derniers mois. Les conséquences de la maladie ne sont pas seulement somatiques mais également psychologiques et sociales et touche à l'autonomie des personnes. On estime que 20 % d'entre elles sont affectées par un ECM à cause de leur profession et 30 % à la suite d'activités du quotidien impliquant des tâches domestiques ou des activités de loisirs. « *Perte d'emploi, reconversion professionnelle, isolement, dépression, anxiété sont autant de défis auxquels sont confrontés les patients*, souligne Stéphanie Merhand directrice de l'Association française de l'eczéma. À ces difficultés s'ajoutent les délais importants de prise de rendez-vous qui sont des facteurs de non-recours aux soins de spécialistes (dermatologues, allergologues) et à des hospitalisations. » Dans ce contexte, la diffusion d'informations sur les signes cliniques de la pathologie et les facteurs environnementaux auprès des professionnels de premier recours permettrait de prendre en charge plus précocement les patients. Or l'absence d'accompagnement dermatologique et médico-social conduit généralement à une aggravation de l'ECM et, in fine, à un coût humain et économique accru. Face à ce constat la coalition Eczé'Main souhaite la reconnaissance de l'ECM comme une pathologie à part entière dans les politiques de santé au travail. Aujourd'hui elle publie un Manifeste en six propositions clés.

Construire une filière de prise en charge

Le Manifeste s'adresse aux dermatologues, allergologues, médecins généralistes, pharmaciens, médecins du travail, associations de patients et experts de la prévention, pour les sensibiliser au fardeau vécu par les personnes atteintes de cette pathologie.



Pour un diagnostic plus rapide et l'amélioration de l'accès aux soins, la coalition plaide pour un déploiement accru de la télé expertise

BURGER PHANIE

Les messages de prévention devraient inclure une meilleure connaissance du tableau clinique évocateur de l'ECM, la réalisation d'un bilan allergologique ciblé et exhaustif. « *Il est capital de rechercher et d'identifier les irritants et les allergènes pouvant provoquer ou aggraver l'eczéma. Les conseils concernent aussi des mesures préventives comme le port de gants adaptés ou l'évitement de produits chimiques manipulés, pour atténuer le risque d'apparition des crises ou de récidives et leur évolution vers les stades chroniques* », prévient le Dr Florence Tétard dermatologue et allergologue au CHU de Rouen. Pour un diagnostic plus rapide et l'amélioration de l'accès aux soins, la coalition

plaide pour un déploiement accru de la télé expertise et la mise en place d'équipes de soins spécialisés (ESS) en dermatologie. L'impact médico-économique de l'ECM est un autre défi à relever pour le salarié et pour la collectivité : les arrêts de travail, le présentisme (diminution de la performance malgré la présence au poste) et les reconversions profes-

nelles forcées figurent parmi les conséquences coûteuses de l'ECM. Au-delà des aspects financiers, de nombreux patients ont une méconnaissance de leurs droits. « *Il faut encourager la simplification des remontées d'informations effectuées par*

les médecins du travail en créant un canal unique de déclaration pour les cas de l'ECM, de manière à éviter les procédures lourdes et complexes et favoriser un repérage rapide des affections liées au travail », précise le Dr Marie Noëlle Crépy dermatologue à l'hôpital Cochin à Paris. *Cette mesure permettrait de mieux identifier les cas nécessitant un suivi par un dermatologue, des aménagements de poste ou des reconversions.* » Cette coordination entre le médecin du travail avec son équipe et le dermatologue référent améliorerait la qualité de vie des patients et aurait une utilité pour réduire les coûts indirects.

Christine Nicolet

D'après une conférence de la coalition Eczé'Main.